

COMPTE-RENDU DE SEANCE
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SOMMANT

-Réunion du 15 Novembre 2011-

Etaient présents : Mme Françoise Maupin, M. Gilbert Desmorieux, adjoints, Mmes Murielle Boucher, Catherine Mortelecque, MM. Ludovic BARNAY, Jacques Brouwet, Frédéric Jacquelin, Sylvain Labille.

Absents : MM. Pascal Gibert, Bernard Santiana

Secrétaire de la séance : M. LABILLE Sylvain

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- De reconduire le contrat de la chargée de mission pour une durée de 6 mois du 22 Novembre 2011 au 22 Mai 2012. Les conditions du contrat seront identiques à celles évoquées dans le contrat initial.
- Décide qu'il est nécessaire d'obtenir un raccordement électrique pour le futur lotissement, demande au Sydesl d'engager une étude du projet relatif aux travaux et décide d'accepter le coût résiduel restant à la charge de la commune soit 67 150€ HT et 36 000 € HT pour le réseau France Télécom.
- Décide de faire réaliser les travaux nécessaires pour effectuer le déplacement de deux poteaux EDF/France Telecom par ERDF/GRDF Services car le cadre de la mise en sécurité de la voie communale n°2.
- D'accepter la dispense de règlement de loyer aux locataires du logement communal école pour le mois de septembre et de novembre 2011.
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an pour le receveur municipal, cette indemnité est attribué à Monsieur Berthier Christian.
- D'acquérir une partie de la parcelle B 563 appartenant à M et Mme F pour un montant de 1050 € afin de créer un chemin piétonnier entre le lotissement « Les Corvées » et le futur lotissement.
- D'acquérir une partie de la parcelle D 62 appartenant à M. L pour un montant de 1000 € afin de créer un dépôt de bois.
- D'acquérir la parcelle B 504 appartenant au SIVOM du Ternin pour l'euro symbolique afin de créer un dépôt pour le stockage de matériaux.
- D'établir l'acte administratif concernant le souhait de Mme B de céder la parcelle D 128 de 2437 m² à la commune de Sommant.
- Fixe la participation trimestrielle pour les frais de fonctionnement de l'école pour les élèves non domiciliés à Sommant de 71.67 € par élève pour le 1^{er} trimestre 2010-2011.
- Valide la réalisation des travaux d'aménagement du préau de l'école pour un montant de 13 953 € HT ainsi que la demande de subvention auprès du Conseil Général de Saône-et-Loire d'un montant de 4800 € soit l'équivalent de 34.40% du montant total des travaux.
- Valide le choix proposé par l'ONF des contrats d'approvisionnement négociés de gré à gré pour les coupes n°16, 17, 18, avec les entreprises Bois et Sciages de Sougy – Vuillet SA-Kronospan – DucretFSA – Essences concernées Douglas pour un volume approximatif envisagé de 500m³.

- Autorise Monsieur Le Maire à solliciter la subvention FEADER pour le projet d'aménagement touristique fondé sur l'activité halieutique au Plan d'eau de Valogne.
- Approuve l'agrandissement et l'aménagement ainsi que la vidange du plan d'eau de Valogne.
- Fixe les tarifs pour la vente de poisson suite à la pêche de l'Etang de Valogne du 26/11/2011 :
 - Sandre : 15€/Kg
 - Brochet : 10€/Kg
 - Perche : 8€/Kg
 - Truite : 6€/Kg
 - Gardon : 4€/Kg
 - Tanche : 5€/Kg
 - Carpe : 3€/Kg
- Désigne, pour siéger au Comité Syndical du Parc du Morvan, Mme MAUPIN Titulaire et Mme BOUCHER, suppléante.
- Approuve les nouveaux statuts de la CCA applicables au 1^{er} janvier 2012 et autorise Monsieur Le Maire à signer la convention d'occupation des locaux de l'école de Sommant avec la CCA dans le cadre du transfert de compétence liés au frais de fonctionnement des locaux scolaires.
- Décide d'allouer une subvention de 50 € au festival des lycéens pour les restos du Cœur.
- Décider d'allouer la participation demandée par l'ADIL de 40 €.
- Demande que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre national de la fonction publique territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation de leurs agents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,

Jean-Baptiste PIERRE.

Les Adjoints,

Les Conseillers,